

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni à huis clos, dans la salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président.

**Etaient présents :** Les délégués des communes de :

ANGE	----	MEUSNES	SINSON Daniel
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	SARTORI Philippe
CHATILLON/CHER	JULIEN Pierre	OISLY	JOLY Florence
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie(suppléante)	OUCHAMPS	SIMON André
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	POUILLE	GOUTX Alain
CONTRES	BRAULT Jean-Luc	ROUGEOU	JOULAN Bénédite
	DELORD Martine	SAINT AIGNAN	SAUQUET Claude
COUDES	PENNEQUIN Elisabeth		ROLAND Stéphanie
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre	SAINT ROMAIN	TROTIGNON Michel
FEINGS	MICHOT Karine	SASSAY	TURMEAUX Sylviane
FOUGERES/BIEVRE	MARTELLIERE Eric	SEIGY	BOIRE Jacky
FRESNES	----	SELLES/CHER	MONCHET Francis
GY EN SOLOGNE	COLONNA Anne-Marie		LATOUR Martine
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François	SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE Bernard
MAREUIL/CHER	GOINEAU Annick (suppléante)	THENAY	ROINSOLLE Daniel
MEHERS	CHARBONNIER François	THESEE	PAVONE Sylvie

**Etaient absents excusés :** Les délégués des Communes de : **ANGE** : M. DEFORGES Jacky – **CHEMERY** : CHARLES Françoise– **FRESNES** : M. BOIS Pierre – **MAREUIL/CHER** : M. ALMYR Jean-Claude – **THESEE** : CHARLUTEAU Daniel –

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-11, M. le Président propose aux membres du Conseil communautaire que la séance se déroule à huis clos afin de garantir la sérénité des débats en raison de l'objet principal soumis à l'ordre du jour du présent Conseil, concernant la création d'un Office de tourisme à l'échelle du territoire communautaire, dossier à caractère particulièrement sensible.

M. le Président soumet le huis clos au vote.

**Le Conseil communautaire décide par 29 voix pour et 1 abstention qu'il se réunit à huis clos.**

Monsieur Philippe SARTORI est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte

Le Conseil Communautaire a ensuite délibéré sur les affaires suivantes :

### Tourisme

#### **1. OFFICE DE TOURISME A L'ECHELLE DU TERRITOIRE**

Monsieur Philippe SARTORI, Vice-président en charge du développement touristique et de la politique de santé :

**Indique** que trois Offices de tourisme sont implantés actuellement sur le territoire communautaire. Du fait de l'exercice de la compétence «tourisme» à l'échelle communautaire, compétence inscrite dans les statuts de la Communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, les communes nouvellement adhérentes sont dessaisies de cette compétence.

**Précise** qu'une seule structure peut désormais porter le nom d'Office de tourisme.

**Rappelle** la réflexion engagée par les trois Offices de tourisme de Selles-sur-Cher, Chémery et Val de Cher Saint-Aignan sur les enjeux du regroupement des trois structures et sur la stratégie à mettre en place pour y parvenir.

**Rappelle** le déroulement de cette réflexion et notamment le fait que le bureau d'études, missionné pour étudier les modalités de ce regroupement, a confirmé que la Communauté de communes devait initier la création d'un Office de Tourisme à l'échelle de la Communauté de communes Val de Cher Controis, suivant les dispositions de l'article L 133-2 et L134-5 du Code du Tourisme.

**Présente**, en conséquence le projet de création d'un Office de tourisme issu du regroupement des trois anciens Offices de tourisme pour assurer les missions traditionnelles d'un Office de tourisme telles que définies par le Code du Tourisme.

**Précise** que l'Office de tourisme créé à l'initiative de la Communauté de communes conservera sa forme associative sur la base d'une évolution des statuts de l'ancien Office de tourisme Val de Cher Saint-Aignan

**Propose** que la composition du Conseil d'administration de la future association soit définie comme suit :

- Le Bureau Communautaire représentant la Communauté de communes Val de Cher Controis
- 4 membres représentant les professionnels du tourisme
- 4 membres représentant les associations et les personnes physiques

**Confirme** qu'une convention d'objectifs pluriannuelle de 3 ans prévoyant notamment les conditions de subventionnement de l'association sera établie dès la création de la nouvelle structure.

- Vu les Articles L133-2 et L.134-5 du Code du Tourisme
- Vu l'exposé de Monsieur Philippe SARTORI, Vice-président en charge du développement touristique et de la Santé
- Considérant l'intérêt pour le territoire de créer un Office de Tourisme à l'échelle du territoire communautaire

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve :

1. La création d'un Office de Tourisme à l'échelle du territoire, sous forme associative
2. Les missions de développement touristique du territoire communautaire de l'Office de tourisme
3. L'établissement d'une convention d'objectifs prévoyant notamment les conditions de subventionnement de l'Association
4. La composition du Conseil d'administration de la future Association

## **2. AVENANT 2015 CONVENTIONS OFFICE DE TOURISME**

Conformément aux articles L133-1 à L133-3 du code du Tourisme, l'ancienne Communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan a délégué les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique de la Communauté de communes à l'Office de tourisme Val de Cher Saint-Aignan. Cette délégation a été formalisée par la signature de trois conventions :

- I. Convention trisannuelle d'objectifs pour la période 2011/2013 signée le 4 janvier 2011, complétée d'un avenant signé le 2 mars 2011,
- II. Convention trisannuelle de mise à disposition de locaux pour la période 2011/2013, signée le 15 septembre 2010
- III. Convention annuelle d'objectif pour la mise en œuvre du plan d'action de l'année 2013, signée le 11 mars 2013

Le 1er janvier 2014 a été créée la Communauté de communes Val de Cher - Controis, constituée de la Communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan, de la Communauté de communes du Controis et des communes de Angé, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Meusnes, Rougeou, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Saint-Romain-sur-Cher

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, lors de la séance du 15 Janvier 2014, l'a autorisé à signer un avenant formalisant les relations entre la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis et l'Office de tourisme Val de Cher Saint-Aignan pour ce qui concerne l'exercice des missions générales de l'Office de tourisme et établissant la prorogation des conventions existantes jusqu'au 31 Décembre 2014.

Pour permettre la continuité de la promotion touristique et le fonctionnement de l'office de tourisme, il convient :

- de transférer les conventions existantes et prévoir leurs prolongations jusqu'au 31 Décembre 2015, Il est précisé que l'avenant 2015 qui établit la prorogation des trois conventions et de l'avenant précités stipule que cette convention deviendra caduque à la signature de la convention établie avec la nouvelle association portant l'Office de tourisme qui sera créé au cours de l'année 2015
- d'établir les nouvelles modalités de partenariat entre la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis et l'office de Tourisme de Saint Aignan-sur-Cher.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'avenant formalisant les relations entre la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis et l'office de tourisme Val de Cher Saint-Aignan pour ce qui concerne l'exercice des missions générales de l'office de tourisme et établissant la prorogation des conventions existantes jusqu'au 31 Décembre 2015. L'avenant 2015 deviendra caduc dès la signature de la convention établie avec la nouvelle association portant l'Office de tourisme qui sera créée au cours de l'année 2015.

La séance levée à 19 heures 30  
Contres, le 30 décembre 2014

Le Président

Jean- Luc BRAULT